



## Communiqué de presse

Sotteville-lès-Rouen, le 07/10/2019

### Reprise des discussions le 1<sup>er</sup> octobre entre la direction et l'intersyndicale sur les revendications

*Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole signé le 29 juin 2018, la Direction a répondu aux revendications de l'intersyndicale votées en assemblée générale le 19 septembre 2019 : Le recrutement des postes protocole a été réalisé, les maquettes organisationnelles sont en cours de mise en place, l'hospitalisation des mineurs a fait l'objet d'un projet déposé auprès de l'Agence régionale de santé et un dispositif est mis en test en ce qui concerne la sur-occupation des lits.*

### Respect et mise en place des maquettes organisationnelles validées dans les instances de septembre 2018 soit 439 postes, après confirmation du financement complémentaire par l'ARS des 10 postes restants

La Direction a adressé aux partenaires sociaux ainsi qu'aux responsables de pôle les informations concernant l'affectation des effectifs dans les unités de psychiatrie générale adultes (liste nominative et numérotée des agents par unité), conformément aux maquettes organisationnelles validées en 2018.

Concernant les **effectifs rémunérés et budgétés**, pour une cible protocole de 439 postes (équivalents temps plein), on dénombre à ce jour 445,30 postes affectés dans les unités concernées dont 427,30 postes sur statut permanent (titulaire, stagiaire, CDI), 12,00 postes sur CDD de remplacement et 6,00 postes sur CDD de remplacement dont le poste est un poste permanent. **Soit 6,30 postes au-dessus de la cible.**

La Direction confirme ainsi, via les tableaux transmis, que les **20 postes supplémentaires sont bien affectés dans les unités adultes** dans leur intégralité.

Les organisations syndicales ont demandé un peu de temps pour examiner ces données. Néanmoins, les premières remontées des cadres de santé mettent en avant des **difficultés pour appliquer les maquettes les week-end** : la Direction des soins procède au recensement des unités en difficulté pour déterminer celles qui devront sursoir momentanément à leur mise en œuvre, dans l'attente de trouver des solutions techniques.

Par ailleurs, l'ARS vient de confirmer la notification des 10 postes financés sur le fonds d'intervention régional.





## Hospitalisation des mineurs

La Direction a fait le point sur le projet de création d'une unité pour adolescents, notamment suite à la réunion avec l'ARS du 24 septembre dernier, dans le cadre d'un appel à projet qui a été déposé le 3 octobre. Il s'agit d'une **unité de recours de 10 lits (+ 4 places de jour) pour mineurs de 14 à 17 ans, combinée avec l'unité de recours Arthur Rimbaud (10 lits déjà mis en place) qui prendra en charge les enfants de moins de 14 ans** (au lieu de moins de 16 ans actuellement).

**Cette unité sera aménagée en lieu et place de l'unité d'hospitalisation « Pussin » par redéploiement de 15 lits adultes.**

Reste à discuter avec l'intersyndicale de la réaffectation de 6 postes du protocole dédiés aux adolescents. L'établissement demandera le complément de financement à l'ARS, qui soutient la dynamique du projet présenté conjointement avec les partenaires (CHU de Rouen, CH de Dieppe, NH Navarre) appelés à mettre en œuvre chacun une unité de prise en charge des urgences pédopsychiatriques, en lien avec la pédiatrie de leur territoire de santé.

**Délai de mise en œuvre de l'unité adolescents : novembre 2020 (validé le 1<sup>er</sup> octobre par le Directoire) sous réserve des financements sollicités, des recrutements médicaux, du recrutement et de la formation des agents et des travaux d'aménagement nécessaires.**

## Sur-occupation des lits

La fermeture des lits supplémentaires est une nécessité, compte-tenu des mauvaises conditions d'accueil des patients dans ces lits.

Néanmoins, la tension sur les lits demeure malgré une amélioration ces derniers mois, puisqu'il manque au CHR environ 20 lits actuellement, et qu'il en manquera probablement 25 à 28 avec la transformation de l'unité « Pussin » (15 lits pour adultes) en unité adolescents (10 lits).

**Dans l'attente d'une évaluation de la cible capacitaire du CHR avec l'ARS** (dans le cadre du projet d'établissement et de la politique de transformation de l'offre de soins en santé mentale), il est décidé, après concertation du directoire du 1<sup>er</sup> octobre, **d'identifier dans les unités adultes les locaux qui pourraient être aménagés rapidement en véritables chambres d'hospitalisation pour le confort des patients.**

La Direction en charge des travaux, en lien avec les chefs de pôle, va rencontrer rapidement les chefs de service et les cadres de santé des unités concernées pour présenter au directoire une **étude de faisabilité fin novembre 2019.**

**En outre, tous les secteurs de psychiatrie adultes** doivent être impliqués plus que jamais **dans la mise en œuvre du nouveau dispositif de gestion des flux de patients** (soumis pour avis au CTE du 3 octobre 2019).

---

### CONTACT PRESSE :

Jennifer Servais-Picord  
Chargée de communication  
02 32 95 18 41 / 07 77 68 56 74 / [jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr](mailto:jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr)  
[www.ch-lerouvray.fr](http://www.ch-lerouvray.fr)